

Dentiste : comprendre le zéro reste à charge

FICHE INFORMATIVE



COMPRENDRE

Repères au 20 octobre 2026. Consultation et soins courants remboursables peuvent être intégralement pris en charge au tarif conventionnel avec une complémentaire responsable. Certaines prothèses 100 % Santé le sont aussi.

Consultation à 23 €	Cas général, sans dépassement : Assurance Maladie 13,80 € + complémentaire 9,20 € = reste à charge 0 €.
Soins conservateurs	Détartrage, soin d'une carie, dévitalisation : vérifier l'acte remboursable et le tarif opposable.
100 % Santé	Un panier précis, des prix limites et une complémentaire responsable ou la CSS. Faire confirmer le devis.

LES BONS RÉFLEXES

Exemples du cas général au 20 octobre 2026. Une évolution réglementaire est prévue au 1er janvier 2027 : la répartition Assurance Maladie / complémentaire sera à vérifier selon les taux applicables. Sans reste à charge ne signifie pas toujours sans avance de frais.

Les exemples 60 % / 40 % ne décrivent pas les remboursements de 2027. Vérifier l'acte, le tarif, la complémentaire et, pour une prothèse, le panier et le devis.

Sources publiques : Légifrance · Décret du 21 août 2026 · Service Public · Consultation, soins et prothèses dentaires · Service Public · Complémentaire santé et contrat responsable

[Lire la définition complète et ses autres sources](#) · Cette fiche ne remplace pas un avis médical ou dentaire.

www.assurmeyer.fr

Prévenir mieux ensemble. Assurer moins cher chacun.
Sourire pour tous !

